

L'Observatoire Economique et Social

Les prestations dédiées à la petite enfance au régime agricole en décembre 2007

En décembre 2007, les caisses de Mutualité Sociale Agricole ont versé des prestations dédiées à la petite enfance à un peu plus de 68 550 familles, pour un montant mensuel de 35,8 millions d'euros, soit une baisse d'effectifs de 2,9% et une hausse des prestations versées de 0,4% par rapport à décembre 2006. Ces familles ont à leur charge un peu plus de 96 650 enfants de moins de six ans.

Au cours de l'année 2007, pour les familles bénéficiaires de prestations de la branche famille au régime agricole, les MSA ont enregistré près de 21 290 naissances, en baisse de 4% par rapport à l'année précédente.

Les prestations liées à l'entretien des enfants concernent 85% des familles et représentent 49% des montants en décembre 2007

Un peu plus de 68 550 familles ont bénéficié de 35,8 millions d'euros de prestations en décembre 2007. Sur les quatre pôles de prestations (entretien des enfants, garde par une assistante maternelle agréée, garde par un employé au domicile des parents, garde par les parents), celui qui concerne la garde des enfants par les parents enregistre des baisses respectives de 4,8% et 4,5% au niveau des effectifs et des montants (tableau 1).

Sur les 35,8 millions d'euros versés en décembre 2007 pour la petite enfance, près de la moitié a concerné l'entretien des enfants, 17% ont facilité la garde par l'un des deux parents suite à une interruption totale ou partielle d'activité, 32% ont permis aux parents de recourir aux services d'une assistante maternelle agréée, enfin 1% a aidé au financement d'employés pour la garde à domicile.

Tableau 1
FAMILLES BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS DEEDIEES A LA PETITE ENFANCE AU REGIME AGRICOLE

Type de prestation	Décembre 2007		Évolution par rapport à décembre 2006	
	Effectifs*	Montants en euros	Effectifs	Montants en euros
Entretien des enfants	58 523	17 700 919	-3,4%	-1,7%
Garde par une assistante maternelle agréée	25 173	11 611 797	1,0%	6,4%
Garde par un employé au domicile des parents	1 013	280 587	9,4%	18,3%
Garde par les parents	20 462	6 171 452	-4,8%	-4,5%
Petite enfance - toutes prestations confondues	68 558	35 764 755	-2,9%	0,4%

Source : MSA

(*) Les parents qui bénéficient d'une prestation du pôle entretien des enfants cumulent souvent au moins une prestation de garde. Ainsi dans le tableau 1, les données sur les effectifs ne sont pas cumulables, le total toutes prestations confondues est un comptage par famille, par contre les montants sont cumulables (tableau 1).

En décembre 2007, un peu plus de 58 500 familles ont bénéficié d'une prestation liée à l'entretien des enfants pour une naissance ou une adoption

Les prestations dédiées à l'entretien des enfants regroupent l'allocation pour jeune enfant, auxquelles se substituent les composantes de la PAJE, la prime à la naissance ou à l'adoption et l'allocation de base depuis janvier 2004.

Avec 55 465 familles bénéficiaires, l'allocation de base, versée dès la naissance et jusqu'aux 3 ans de l'enfant, regroupe 94% des allocataires et 54% des montants pour les prestations liées à l'entretien des enfants.

La prime à la naissance ou à l'adoption, versée en une fois, a été attribuée à un peu plus de 9 400 familles au cours du second semestre 2007. Elle représente 16% des effectifs et cumule plus de 45% des montants. (tableau 2).

Tableau 2
FAMILLES BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS LIEES A L'ENTRETIEN DES ENFANTS AU REGIME AGRICOLE

Type de prestation	Décembre 2007		Évolution par rapport à décembre 2006	
	Effectifs*	Montants en euros	Effectifs	Montants en euros
APJE - Allocation Pour Jeune Enfant	9	1 524	-57,1%	-57,0%
PPN - Prime à la naissance ou à l'adoption	9 167	8 065 285	-2,7%	-1,0%
PAB - Allocation de base	55 465	9 634 110	-3,1%	-2,3%
Petite enfance - Entretien	58 523	17 700 919	-3,4%	-1,7%

Source : MSA

Plus de 25 170 familles bénéficiaires de prestation de garde par une assistante maternelle en décembre 2007

Pour les familles ayant un enfant de moins de 6 ans et ayant recours à l'emploi d'une assistante maternelle pour le garder, la MSA peut prendre en charge 100% des cotisations sociales dues pour l'assistante maternelle et peut verser à la famille une allocation qui varie selon ses ressources et l'âge de l'enfant gardé.

En décembre 2007 au régime agricole, 25 173 familles en ont bénéficié pour plus de 11,6 millions d'euros versés (tableau 3).

Lorsque le dernier enfant arrivé dans une famille est né, adopté ou recueilli en vue d'adoption avant le 1er janvier 2004, la famille bénéficie de l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle (AFEAMA), soit 3 059 familles bénéficiaires en décembre 2007. Depuis janvier 2004, la famille peut bénéficier du complément de libre choix du mode de garde (PCG) de la PAJE, 22 107 familles en ont bénéficié en décembre 2007.

En décembre 2007, l'AFEAMA représente environ 12% des effectifs pour seulement 5% des montants.

Fin 2007, seulement 9 familles avaient opté pour un recours à une association ou une entreprise qui emploie une assistante maternelle agréée (GRE).

Tableau 3
FAMILLES BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS DE GARDE PAR UNE ASSISTANTE MATERNELLE AU REGIME AGRICOLE

Type de prestation	Décembre 2007		Évolution par rapport à décembre 2006	
	Effectifs*	Montants en euros	Effectifs	Montants en euros
AFEAMA - Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée	3 059	562 609	-51,4%	-57,2%
PCG - Complément de libre choix du mode de garde Garde par une assistante maternelle agréée	22 107	11 045 721	18,8%	15,0%
GRE - Recours à une association ou une entreprise qui emploie une assistante maternelle agréée	9	3 467	80,0%	138,9%
Petite enfance - Garde par une assistante maternelle agréée	25 1733	11 611 797	1,0%	6,4%

Source : MSA

(*) Dans les tableaux ci-dessus, seuls les montants sont cumulables dans le total de la catégorie. Les effectifs ne sont pas cumulables, car le total toutes prestations confondues est un comptage par famille.

L'emploi d'une garde à domicile, un mode de garde très peu utilisé par les familles

Une famille qui choisit d'employer une personne à domicile pour garder ses enfants lui établit un contrat de travail et lui verse une rémunération car en tant qu'employeur, elle est assujettie à la réglementation du code du travail et à la convention collective nationale des salariés du particulier employeur. Au régime agricole, un peu plus de 1 010 familles bénéficient de ce mode de garde en décembre 2007, soit une augmentation de 9% par rapport à décembre 2006.

Si l'un des enfants gardés a moins de six ans, la MSA aide la famille en prenant en charge partiellement les cotisations sociales dues pour la personne employée. Pour un enfant né, adopté ou recueilli en vue d'adoption avant le 1er janvier 2004, la famille bénéficie de l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED). En décembre 2007, 211 familles en sont bénéficiaires. Depuis le 1^{er} janvier 2004, c'est le complément de libre choix du mode de garde (PCG) de la PAJE qui est attribué : 716 familles en bénéficient en décembre 2007. Fin 2007, seulement 86 familles avaient opté pour un recours à une association ou une entreprise qui emploie des gardes à domicile (GRE) (tableau 4).

Tableau 4
FAMILLES BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS POUR L'EMPLOI D'UNE GARDE A DOMICILE

Type de prestation	Décembre 2007		Évolution par rapport à décembre 2006	
	Effectifs*	Montants en euros	Effectifs	Montants en euros
AGED - Allocation de Garde d'Enfant à Domicile	211	24 174	-46,0%	-41,6%
PCG - Complément de libre choix du mode de garde <i>Garde par un employé à domicile</i>	716	224 609	38,0%	18,9%
GRE - Recours à une association ou une entreprise qui emploie des gardes à domicile	86	31 804	352,6%	373,3%
Petite enfance - Garde par un employé à domicile	1 013	280 587	9,4%	18,3%

Source : MSA

En décembre 2007, 20 460 familles bénéficient d'une prestation liée à la réduction ou cessation d'activité pour s'occuper de leur(s) enfant(s)

Les familles, qui ont au moins un enfant de moins de 3 ans né après le 1er janvier 2004, ou un enfant adopté ou recueilli en vue d'adoption depuis cette date, dont l'allocataire ou son conjoint a cessé de travailler ou travaille à temps partiel et justifie d'au moins huit trimestres de cotisations vieillesse (en continu ou non) validés au titre d'une activité professionnelle, peuvent bénéficier du complément de libre choix d'activité (PCA) de la PAJE. En décembre 2007 près de 20 460 familles en ont bénéficié pour 26 100 enfants couverts, et un montant de 6,2 millions d'euros (tableau 5).

L'allocation parentale d'éducation (APE), avec moins d'une dizaine d'allocataires en décembre 2007 est quasiment remplacée par le PCA.

Les familles ayant au moins 3 enfants, dont le dernier est né, adopté ou accueilli en vue d'adoption à compter du 1er juillet 2006 ont le choix entre le PCA et le complément optionnel de libre choix d'activité (COLCA). Ce choix est définitif, la famille ne pourra pas y renoncer pour bénéficier ultérieurement du complément de libre choix d'activité pour le même enfant. Le COLCA est une allocation d'un montant plus élevé, versé pendant une durée plus courte. Fin 2007, seulement 72 familles avaient opté pour le COLCA.

Tableau 5
FAMILLES BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS SUITE A LA CESSATION TOTALE OU PARTIELLE D'ACTIVITE

Type de prestation	Décembre 2007		Évolution par rapport à décembre 2006	
	Effectifs*	Montants en euros	Effectifs	Montants en euros
APE - Allocation Parentale d'Éducation	7	3 105	-41,7%	-38,6%
PCA - Complément libre choix d'activité	20 383	6 125 623	-5,0%	-4,9%
COLCA - Complément optionnel de libre choix d'activité	72	42 724	188,0%	190,8%
Petite enfance - Garde par les parents	20 462	6 171 452	-4,8%	-4,5%

Source : MSA

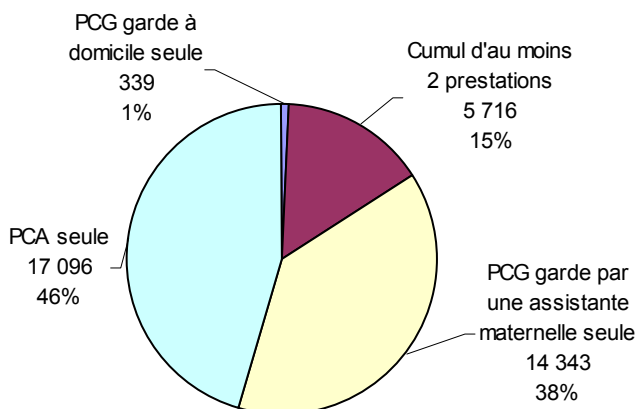
(*) Dans les tableaux ci-dessus, seuls les montants sont cumulables dans le total de la catégorie. Les effectifs ne sont pas cumulables, car le total toutes prestations confondues est un comptage par famille

L'accueil des moins de trois ans : 37 500 enfants concernés au régime agricole en décembre 2007

Près de 37 500 enfants de moins de 3 ans ouvrent droit à une prestation finançant un mode d'accueil individuel ou la garde par l'un des deux parents, en baisse de 2% par rapport à décembre 2006.

Parmi les bénéficiaires des prestations concernées, 46% des enfants couverts sont issus de familles bénéficiaires d'une prestation accompagnant le retrait total ou partiel d'activité de l'un des parents, 38% relèvent d'une famille bénéficiant d'une prestation aidant à financer l'accueil chez une assistante maternelle, 15% cumulent plusieurs prestations de garde, mais ce cumul ne concerne pas forcément le même enfant. En effet, si dans une famille il y a un enfant de moins de 3 ans et un autre de 3 à 5 ans, le plus jeune peut bénéficier par exemple, d'une garde à domicile et le deuxième d'un assistant maternel pour le mercredi (graphique 1).

Graphique 1
EFFECTIFS ET REPARTITION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS DONT LES FAMILLES BENEFICIENT D'AU MOINS UNE PRESTATION D'ACCUEIL INDIVIDUEL OU ACCOMPAGNANT L'INTERRUPTION D'ACTIVITE EN DECEMBRE 2007



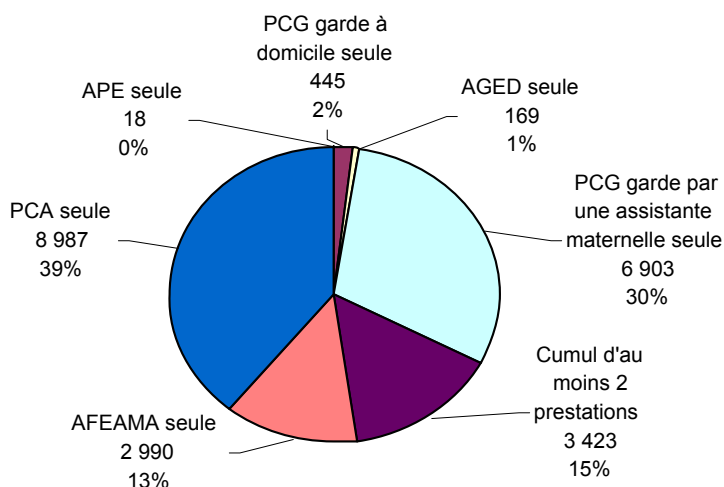
Source : MSA

L'accueil des enfants de 3 à 5 ans : 23 400 enfants couverts au régime agricole en décembre 2007

Parmi les 23 400 enfants de 3 à 5 ans dont les familles bénéficient au régime agricole des dispositifs facilitant le recours à un mode d'accueil ou à l'interruption d'activité, un peu plus de 39% sont couverts par une prestation finançant la garde par l'un des deux parents (c'est un frère cadet ou une sœur cadette, âgé de moins de 3 ans, qui ouvre droit aux prestations), 43% appartiennent à des familles bénéficiant d'une prestation permettant le recours à une assistante maternelle agréée, enfin seuls 3% des enfants de 3 à 5 ans relèvent d'une famille bénéficiant d'une prestation pour garde à domicile. Dans 15 % des cas, les familles cumulent au moins deux modes de garde ouvrant droit à une prestation légale (graphique 2).

Le nombre d'enfants de 3 à 5 ans couverts est en diminution de 1,7% par rapport à décembre 2006.

Graphique 2
EFFECTIFS ET REPARTITION DES ENFANTS DE 3 A 5 ANS DONT LES FAMILLES BENEFICIENT D'AU MOINS UNE PRESTATION D'ACCUEIL INDIVIDUEL OU ACCOMPAGNANT L'INTERRUPTION TOTALE OU PARTIELLE D'ACTIVITE EN DECEMBRE 2007



Source : MSA

Sigles cités :

- PAJE : Prestation d'accueil du jeune enfant
 AFEAMA : Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée
 COLCA : Complément optionnel de libre choix d'activité
 GRE : Complément de libre choix du mode de garde avec recours à une entreprise pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée ou d'un un employé à domicile

Méthodologie

Pour l'AFEAMA et l'AGED qui sont versées trimestriellement, les montants correspondants utilisés dans les tableaux, ont été divisés par trois pour les données du mois de décembre.

Pour les données utilisées dans chaque tableau, seuls les montants sont cumulables.

Une famille peut cumuler plusieurs prestations, dans ce cas elle est dénombrée pour chaque prestation, mais comptée de manière unique dans le sous-total ou dans le total général des tableaux.

**Tableau de synthèse
 FAMILLES BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS AU REGIME AGRICOLE**

Type de prestation	Décembre 2007		Évolution par rapport à décembre 2006	
	Effectifs	Montants en euros	Effectifs	Montants
ADO - Allocation d'Adoption			-100,0%	-100,0%
APJE - Allocation Pour Jeune Enfant	9	1 524	-57,1%	-57,0%
PPN - Prime à la naissance ou à l'adoption	9 167	8 065 285	-2,7%	-1,0%
Allocation de base	55 465	9 634 110	-3,1%	-2,3%
Petite enfance – Entretien (1)	58 523	17 700 919	-3,4%	-1,7%
AFEAMA - Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée	3 059	562 609	-51,4%	-57,2%
PCG - Complément de libre choix du mode de garde <i>Garde par une assistante maternelle agréée</i>	22 107	11 045 721	18,8%	15,0%
GRE - Recours à une association ou une entreprise qui emploie une assistante maternelle agréée	9	3 467	80,0%	138,9%
Petite enfance - Garde par une assistante maternelle agréée (1)	25 173	11 611 797	1,0%	6,4%
AGED - Allocation de Garde d'Enfant à Domicile	211	24 174	-46,0%	-41,6%
PCG - Complément de libre choix du mode de garde <i>Garde par un employé à domicile</i>	716	224 609	38,0%	18,9%
GRE - Recours à une association ou une entreprise qui emploie des gardes à domicile	86	31 804	352,6%	373,3%
Petite enfance - Garde par un employé à domicile (1)	1 013	280 587	9,4%	18,3%
APE - Allocation Parentale d'Éducation	7	3 105	-41,7%	-38,6%
PCA - Complément de libre choix d'activité	20 383	6 125 623	-5,0%	-4,9%
COLCA - Complément Optionnel de Libre Choix d'Activité	72	42 724	188,0%	190,8%
Petite enfance - Garde par les parents (1)	20 462	6 171 452	-4,8%	-4,5%
Petite enfance – Toutes prestations confondues (1)	68 558	35 764 755	-2,9%	0,4%

Source : MSA

(1) Une famille peut cumuler plusieurs prestations, dans ce cas elle est dénombrée pour chaque prestation, mais comptée de manière unique dans le sous total ou dans le total général. Seuls les montants sont cumulables dans le total de chaque pôle de prestations et dans le total toutes prestations confondues